

Agence Joël OHAYON Eurl
12 rue F-X Richter – 67000
STRASBOURG
03 88 45 31 17 – contact@ajo.fr –
www.ajo.fr - capital:15.245 € - 387 898 562
RCS STBG - Carte prof. N°CPI 6701 2016
000 009 057 délivrée : CCI Alsace -
Garantie fin: QBE Insurance (Europe)
Limited Cœur Défense Tour A 110
Esplanade du Gal de Gaulle
92931 LA DEFENSE CEDEX -
Transactions sur immeubles de fonds de
commerce - Dans un souci de protection
absolue de notre clientèle il n'est reçu aucun
fonds en dehors des honoraires

AGENCE
JOEL
OHAYON

HONORAIRES

VENTES

➤ IMMEUBLES :

Les honoraires sont fixés suivant le barème suivant :

- pour un bien dont le prix de vente est inférieur ou égal à 120.000 Euros, les honoraires sont fixés à 10 (dix) % TTC du prix de vente,
- pour un bien dont le prix de vente est compris entre 120.001 Euros à 400.000 Euros, les honoraires sont fixés à 7,5 (sept virgule cinq) % TTC du prix de vente,
- pour un bien dont le prix de vente est égal ou supérieur à 400.001 Euros, les honoraires sont fixés à 5 (cinq) % TTC du prix de vente.

➤ FONDS DE COMMERCE :

Les honoraires sont fixés à 10 (dix) % TTC du prix de vente pour les fonds de commerces.
Ces frais sont à la charge de l'acquéreur.

ESTIMATIONS

➤ IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE :

Les frais sont de 1,2 (un virgule deux) % TTC du prix estimé.

LOCATIONS

Les honoraires concernant une rédaction de contrat de bail simple (habitation ou stationnement), sans recherche de locataires, sont de 240 (deux cent quarante euros) € TTC

➤ **HABITATION :**

Les honoraires sont fixés suivant le barème suivant et ce conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989 ainsi que des plafonds applicables selon la loi ALLUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 :

Part locataire(s) :

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- 10 € TTC / m² en zone tendue : *Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim*
- 8 € TTC/ m² pour les zone non-tendue (toutes les autres villes)

Etat des lieux d'entrée :

- 3 € TTC / m² peu importe la zone où se situe l'immeuble.

Part propriétaire(s) :

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

- 10 € TTC / m² en zone tendue : *Achenheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eschau, Fegersheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim*
- 8 € TTC/ m² pour les zone non-tendue (toutes les autres villes)

Etat des lieux d'entrée :

- 3 € TTC / m² peu importe la zone où se situe l'immeuble.

Frais de négociation et autres prestations :

- 150 € TTC peu importe la zone où se situe l'immeuble.

➤ **PLACE DE STATIONNEMENT : PARKING ou GARAGE :**

Les honoraires de mise en location et de rédaction d'acte, à la charge de chacune des parties, (bailleur et locataire) sont de 120 € (cent vingt euros) TTC.

➤ **LOCAUX PROFESSIONNELS :**

La recherche du locataire et toutes les diligences liées à cette recherche, y compris la rédaction du contrat de location, génèrent des honoraires fixés à 15 (quinze) % HT du loyer annuel HT.

Ces frais sont à la charge du preneur.

La rédaction de bail de location uniquement, génèrent des honoraires fixés à 5 (cinq) % HT du loyer annuel HT.

Ces frais sont à la charge du preneur.

➤ **FONDS DE COMMERCE :** (*ou cession de droit au bail*)

La recherche du locataire et toutes les diligences liées à cette recherche, y compris la rédaction du contrat de location, génèrent des honoraires fixés à 15 % (quinze) HT du loyer annuel HT.

Ces frais sont à la charge du preneur.

Les honoraires sont fixés à 20 (vingt) % HT du prix de la déspecialisation pour les fonds de commerces.

Ces frais sont à la charge du bailleur.